

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 AVRIL 2024 A 18H**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents**

**à l'ouverture de la séance**: 19

**Membres absents** : 8

**Dont membres représentés** : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS (absent à compter de la délibération n°2024/035, pouvoir à Jean-Paul BILLES), Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA (sauf délibération n°2024/034), Christelle LEBOEUF (sauf délibération n°2024/034), Marc BILLES, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Yves ESCAPE (Pouvoir à Joël PACULL), Karine CAROLA (Pouvoir à Nathalie PIQUE), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Jean TELASCO) Evelyne SARRAZIN (Pouvoir à Blaise FONS), Xavier ROCA (Pouvoir à Christian FALZON)

**Absents excusés** : Corinne MCKENZIE

**Secrétaire de séance** : Carine DEVOYON

**Date de la convocation** : 29/03/2024

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2024/034	VOTE DES TAUX 2024 – FISCALITE DIRECTE LOCALE	► <b>DECIDE de ne pas augmenter</b> pour l'année 2024 les taux actuels de la fiscalité directe locale qui sont donc de : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Taxe Foncière Bâti (TFB) 2024 = 40,20 %</b></li><li>• <b>Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) 2024 = 27,91 %</b></li><li>• <b>Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) 2024 = 14,25 %</b></li></ul>	Adoption à l'unanimité
2024/035	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	► <b>APPROUVE le budget primitif 2024 dont</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à <b>4 448 580 €</b></li><li>• les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à <b>4 558 620 €</b></li></ul>	Adoption à l'unanimité
2024/036	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ZAE « LA BRANCA DEL MAS »	<b>APPROUVE le budget primitif 2024 de la ZAE « La Branca del Mas » dont</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à <b>467 853.56 €</b></li><li>• les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à <b>420 967.34 €</b></li></ul>	Adoption à l'unanimité
2024/037	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « Al Vinyer »	► <b>APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement communal « Al Vinyer » dont</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à <b>1 027 127.65 €</b></li><li>• les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à <b>1 096 536.28 €</b></li></ul>	Adoption à l'unanimité
2024/038	AUTORISATIONS POUR VIREMENTS	► <b>DECIDE</b> d'appliquer la fongibilité de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.	Adoption à l'unanimité

	DE CREDITS ENTRE CHAPITRE – M57		
2024/039	CONVENTION FINANCIERE COMMUNE / ASSOC. FETES ET CULTURE VERSEMENT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024	<p>► <b>APPROUVE</b> la convention ci-annexée afférente au versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Fêtes et Culture d'un montant de 40 000 € pour l'année 2024, comme prévu au BP 2024 ;</p> <p>► <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;</p> <p>► <b>DIT QUE</b> les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 – Compte 65748 ;</p>	Adoption à l'unanimité
2024/040	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	<p>► <b>APPROUVE</b> la modification du tableau des effectifs du personnel communal</p>	Adoption à l'unanimité
2024/041	TRAVAUX DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE ET D'UN CITY STADE - ATTRIBUTION DES MARCHES – LOTS 2-4	<p>► <b>DECIDE</b> d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lot 2 – Charpente métallique</b> : Société AG METAL, sise 10 rue Olivier de Serres, 66600 RIVESALTES, pour un montant de 78 441,76 € HT.</li> <li>• <b>Lot 4 – Façade bardage métallique</b> : Société AG METAL, sise 10 rue Olivier de Serres, 66600 RIVESALTES, pour un montant de 50 696,92 € HT.</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/042	AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – MAISON DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS – LOTS 11 et 12	<p>► <b>APPROUVE</b> les avenants aux marchés de travaux de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>N°11</b> (Plomberie-sanitaire-ECS-VMC-Chauffage-Clim) – Entreprise AXAIR : diverses modifications des prestations dont la climatisation du bureau de Poste, pour un montant de 6 382,82 € HT, représentant une plus-value de 7,95 % pour ce lot.</li> <li>• <b>N°12</b> (Electricite) – Entreprise SNE : suppression des éléments vidéo (écran et projecteur), pour un montant de -5 495,41 € HT, représentant une moins-value de 8,23 % pour ce lot.</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.</p>	Adoption à l'unanimité
2024/043	AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE DE CONVIVIALITE – LOTS 6-7-9-12	<p>► <b>APPROUVE</b> les avenants précités aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>N° 6</b> (menuiseries intérieures) – Entreprise DECAL : ajout d'un bloc-porte coupe-feu et d'une trappe de plafond, pour un montant de 1 247 € HT, représentant une plus-value de 20,78 % pour ce lot.</li> <li>• <b>N°7</b> (doublages – cloisons) – Entreprise DA COSTA : modification du faux-plafond et ajout d'un coffre de WC suspendu, pour un montant de 2 900 € HT, représentant une plus-value de 15,26 % pour ce lot.</li> <li>• <b>N°9</b> (peinture) – Entreprise FERRER et fils : mise en peinture du conduit de climatisation, pour un montant de 1 206 € HT, représentant une plus-value de 40,95 % pour ce lot.</li> <li>• <b>N°12</b> (plomberie) – Entreprise AXAIR : fourniture et pose d'un urinoir et son séparateur, et modification d'eaux pluviales, pour un montant de 614,12 € HT, représentant une plus-value de 1,14 % pour ce lot.</li> </ul>	Adoption à l'unanimité

		<p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.</p>	
2024/044	<p>AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – JARDINS FAMILIAUX – LOTS 1-2</p>	<p>► <b>APPROUVE</b> les avenants précités aux marchés de travaux pour l’aménagement de jardins familiaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>N°1 (VRD)</b> – Entreprise TP66 : suppression de voliges en bois, pour un montant de -4 400 € HT, représentant une moins-value de 3,39 % pour ce lot.</li> <li>• <b>N° 2 (clôtures)</b> – Entreprise Clôtures du Midi : modification de la clôture en séparation de tranches, suppression du portail de 3 m le long du RD et ajout de 4 portillons sur les jardins, pour un montant de 1 248,37 € HT, représentant une plus-value de 3,75 % pour ce lot.</li> </ul> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.</p>	Adoption à l’unanimité
2024/045	<p>TRAVAUX D’AMENAGEMENT D’UN LOCAL COMMERCIAL EN RDC – 46 AV. DE LA REPUBLIQUE - ATTRIBUTION DES MARCHES</p>	<p>► <b>DECIDE</b> d’attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d’appel d’offres et exposé ci-dessus ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lot 1 – Maçonnerie</b> : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 25 601,89 € HT.</li> <li>• <b>Lot 2 – Plaquisterie</b> : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 13 741,96 € HT.</li> <li>• <b>Lot 3 – Carrelage</b> : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 9 302,84 € HT.</li> <li>• <b>Lot 4 – Peinture</b> : Société Atelier OLIVER, sise ZAE Naturopole, 3-4 Rue Gustave EIFFEL-CS 10001, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 2 989,31 € HT.</li> <li>• <b>Lot 5 – Menuiseries extérieures</b> : Société STAL ALU, sise Relais de la Côte Radieuse – Route de Perpignan – 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de 6 703 € HT.</li> <li>• <b>Lot 6 – Menuiseries intérieures</b> : Société DECAL, sise rue des imprimeurs, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant de 2 469 € HT.</li> <li>• <b>Lot 7 – Plomberie</b> : Société BELLIARD et Fils, 4 avenue la Têt, 66430 BOMPAS, pour un montant de 21 000 € HT.</li> <li>• <b>Lot 8 – Electricité</b> : Société SNER, sise 26 Boulevard de l’atelier, 66240 SAINT-ESTEVE, pour un montant de 14 864 € HT.</li> </ul> <p>Soit un montant total de travaux de 96 672 € HT.</p> <p>► <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s’y rapportant.</p>	Adoption à l’unanimité
2024/046	<p>DISSOLUTION DU SIVM DU CANTON DE MILLAS ET REPARTITION DE L’ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES</p>	<p>► <b>ACCEPTE</b> les conditions de liquidation du syndicat, telles que précisées en annexe à la présente délibération :</p> <p>► <b>SOLLICITE</b> auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, l’arrêté de dissolution du SIVM du Canton de Millas.</p>	Adoption à l’unanimité

<b>2024/047</b>	LOCATION APPARTEMENT 2 IMPASSE DES ECOLES	<p>▶ <b>DECIDE</b> de louer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 le logement T2 situé au 1<sup>er</sup> étage droite, 2 impasse des écoles (1<sup>er</sup> étage droite) à Mme PERET Manon, agent des services périscolaire aux écoles ;</p> <p>▶ <b>FIXE</b> le montant des loyers mensuel à la somme de 250,00 € (DEUX CENT CINQUANTE EUROS) hors charges ;</p> <p>▶ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer le bail de location à passer entre la Commune et Mme PERET Manon.</p>	Adoption à l'unanimité
-----------------	--	---	------------------------

**Liste des délibérations publiée et affichée le : 18/04/2024**